

## *ALSH*

*Une grille d'inscription est mise a disposition à l'accueil de l'ALAE et à la borne à l'entrée de l'école.*

*L'inscription peut se faire aussi sur le site du Muretain Agglo.*

*Attention une date limite est à prendre en compte.*

*Au-delà de cette date la feuille d'inscription doit être envoyé au Muretain Agglo, l'enfant est sur liste d'attente et le directeur de permanence sur la période appellera les parents pour les informer si l'enfant est pris ou pas.*

## *FACTURATION*

*L'ALAE matin et soir sera facturé que le jour de présence réelle de l'enfant.*

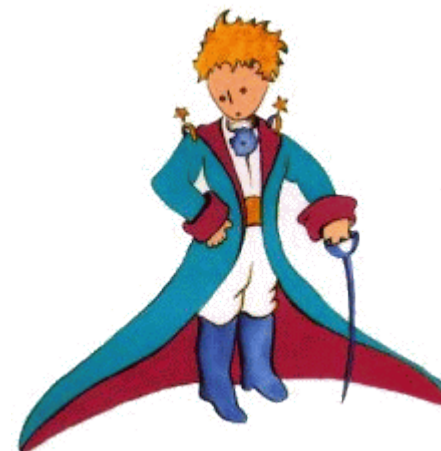
*Le Muretain Agglo prend en charge financièrement un forfait de 10 jours annuel d'absence par enfant. A partir du 11<sup>ème</sup> jour un tarif basé sur le « coût matière » du repas sera facturé en fonction du quotient familial. (voir règlement sur Internet).*

*Les absences pour une maladie supérieure à 5 jours consécutifs et attestées par un certificat médical fourni dans les 48h suivant l'absence par courrier au Muretain ne sera pas facturé.*

*POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENTS SE REFERER AU REGLEMENT SUR LE SITE.*

***BONNE RENTRÉE !!***

# *L'ESSENTIEL DE L'ALAE ET L'ALSH AU PETIT PRINCE*



## COORDONNEES

*ALÆ PETIT-PRINCE : 05.62.23.72.30*

*ALSH TABARLY : 05.61.08.58.09*

### HORAIRES ALÆ PETIT-PRINCE

*LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI :*

*MATIN : 7h00/8h20*

*SOIR : 15h45/19h00 (possibilité de récupérer les enfants à partir 16h00)*

*MERCREDI :*

*MATIN : 7h00/8h20*

*MIDI : 11h30/12h30 (garderie sur place sans repas) badger le triangle*

### HORAIRES ALSH TABARLY

*MERCREDI (période scolaire) : 11h30/18h30 (possibilité de récupérer les enfants à partir de 16h30)*

## GOUTER

*ALÆ : Le goûter n'est pas fourni. Les enfants doivent apporter leur goûter (dans une boîte avec leur nom dessus), qu'ils déposeront le matin dans la boîte prévue à cet effet devant la classe.*

*ALSH : Le goûter est inclus dans le prestation*

## INSCRIPTION

*Pour fréquenter l'ALÆ et L'ALSH la fiche de renseignement doit être renvoyé au Muretain Agglo avant la date de délai inscrit dessus.*

*Cette fiche est obligatoire et fait foi de l'inscription de l'enfant. Sans cette fiche l'enfant ne pourra fréquenter l'ALÆ et l'ALSH.*

## ALÆ

*Il y a pas d'inscription pour l'ALÆ matin et soir, seul le badgag avec la carte C'ZAM est prit en compte.*

*L'inscription au restaurant scolaire est obligatoire, elle se fait sur Internet par les parents.*

*Le badgag certifie la présence de l'enfant et non l'inscription.*

*Une modification peut être faite en cours d'année, 15 jours avant la date de fréquentation de l'enfant.*

*Si l'enfant n'est pas inscrit il lui sera donné un repas de substitution et sera facturé a plein tarif.*



